

Convocation du 19/09/23

Date de publication : 03/10/23

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

N° 26-260923

OBJET :

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Maintien de la gratuité de l'abonnement
au transport scolaire des collégiens et
lycéens scolarisés hors Aubagne.

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS : Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoint, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame METCHE-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc **formant la majorité des Membres en exercice.**

EXCUSES : Monsieur AGOSTINI Pascal (donne pouvoir à Madame MOISEHIRMANN Monique), Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur LEVISSE André (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.

Monsieur Zarick KOURICHI, rapporte :

En 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en matière de transport, a mis en place un « Pass Scolaire Métropolitain » proposant un lissage des tarifs des abonnements afin d'harmoniser la tarification du transport scolaire sur l'ensemble de son territoire générant ainsi une augmentation tarifaire.

Dès lors, la Ville d'Aubagne a apporté son soutien aux familles subissant cette hausse tarifaire par une participation financière au transport scolaire des collégiens et lycéens scolarisés hors Aubagne.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_26-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/10/2023

.....



Délibération n° 26-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 1) :

En 2023, malgré la non reconduction de l'aide de la Métropole, la Ville souhaite reconduire sa politique d'aide au transport scolaire par sa réinscription dans la convention de transport de la Métropole pour la totalité du montant de l'abonnement des familles.

Une fois par an, en fin d'année scolaire, un titre exécutoire sera émis par la Métropole afin que la Ville s'acquitte du montant de sa participation.

Type d'Abonnement	Montant en € de Prise en Charge par la Commune année scolaire 2023/2024
PASS SCOLAIRE SANS RTM y compris Pass Carreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE	60
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier	30
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC	30
Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse	48
PASS SCOLAIRE AVEC RTM y compris Pass Carreize	
Abonnement Annuel CARTREIZE avec RTM	220
Abonnement Annuel CARTREIZE Boursier avec RTM	110
Abonnement Annuel CARTREIZE CMUC avec RTM	110
Abonnement Annuel CARTREIZE Famille Nombreuse avec RTM	176

Cette délibération propose de soumettre au vote la reconduction de la participation de la Ville aux frais d'abonnement de transport scolaire des familles aubagnaises dont les enfants collégiens et lycéens sont scolarisés sur le territoire métropolitain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce dispositif d'aide en direction des familles aubagnaises,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_26-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023



.../...

Délibération n° 26-260923 du Conseil Municipal du 26 Septembre 2023 (suite 2) :

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : de RECONDUIRE l'aide au transport scolaire pour les étudiants aubagnais au titre de l'année scolaire 2023-2024 ;

ARTICLE 2 : de PROCEDER au paiement des sommes dues à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour un montant correspondant aux différents types d'abonnements dans la limite de 43.000 euros ;

ARTICLE 3 : d'INSCRIRE les crédits correspondants sur le budget 2024 pour l'année scolaire 2023/2024.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230926-260923_26-DE
Reçu le 03/10/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/10/2023



.../...